



# **PREVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS EN ENTREPRISE :**

## **INCITATIONS FINANCIERES POSITIVES**

**Améliorer les conditions de travail :**

**AIDES FINANCIERES SIMPLIFIEES  
&  
CONTRATS DE PREVENTION**



## QUIZZ

- **Qui connaît les missions du Service Prévention de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île de France (CRAMIF) ?**
  
- **Qui a déjà réalisé un Contrat de Prévention ou une Aide Financière Simplifiée ?**



## AIDE FINANCIERE SIMPLIFIEE (AFS)

- Accompagnement des TPE
- Subvention < 25 000 €
- Activité faisant l'objet d'un programme de prévention national ou régional

### • Quelles sont les entreprises concernées ?

- Effectif national < 50 salariés
- Cotisations URSSAF à jour
- Document Unique d'Évaluation des Risques transmis
- Information des Délégués du Personnel
- Attestation d'adhésion à un Service de Santé au Travail
- Absence de contrat de prévention depuis 2 ans



## CONTRAT DE PREVENTION

- Accompagnement des TPE & PME par un contrat
- Activité dont une Convention Nationale d'Objectif à été signée entre les Organisations Professionnelles et la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
- Avance transformable en subvention si les objectifs de moyens et de résultats de la démarche de prévention sont atteints

### ● **Quelles sont les entreprises concernées ?**

- Effectif national < 200 salariés
- Activité faisant l'objet d'une CNO en cours de validité
- Cotisations URSSAF à jour
- Avis du CHSCT ou des Délégués du Personnel
- Document Unique d'Évaluation des Risques rédigé



## CONTRAT DE PREVENTION CNO B014 Activité de bâtiment Validité du 1er juin 2009 au 31 mai 2013

### Codes risque des métiers de la Peinture :

- 454JB Travaux en peinture d'intérieur et travaux annexes notamment travaux d'assèchement des murs et travaux d'ignifugation. Peinture de lettres et attributs. Ravalement en peinture. Peinture industrielle. Publicité sur les bâtiments et affiches peintes.
- 454JD Peinture, plâtrerie, vitrerie (associées)

### Priorités :

- Réduction des chutes de hauteur
- Amélioration de l'organisation et de l'hygiène sur les chantiers
- Réduction des pathologies liées aux manutentions manuelles (TMS)
- Réduction du risque chimique (CMR) lié à l'exposition à des produits nocifs
- Réduction des risques liés à la circulation routière



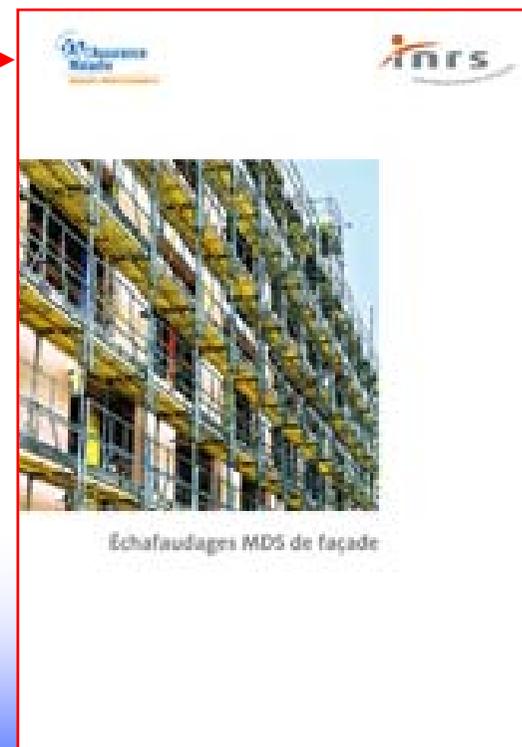
# CONTRAT DE PREVENTION

## Quelques exemples

### ➤ Risques de chutes de hauteur :

- Échafaudage à montage et démontage en sécurité (MDS) NF096  
et formation des salariés  
+ rack de stockage  
+ rack de remorquage
- Tour d'étaie à montage en sécurité
- Plate-forme élévatrice de personnes (PEMP)
- Plate-forme individuelle roulante légère (PIRL) NF096

**ED 6074**





## CONTRAT DE PREVENTION

### Quelques exemples

➤ **Risques liés à l'hygiène et aux conditions de travail sur chantiers**

Ex : Cantonnements mobiles équipés de douches

➤ **Risques liés aux troubles musculo-squelettiques (TMS)**

Ex : Moyens de manutention mécanisés (brouette électrique, table élévatrice)

➤ **Risque routier**

Ex : Équipements de sécurité sur les véhicules utilitaires légers neufs (VUL)  
Aménagements pour le transport de charges dans les VUL neufs



## CONTACTS CRAMIF

### **8 Antennes départementales**

en fonction de l'implantation géographique du siège votre entreprise :

Antenne 75 Paris	01 40 05 38 16
Antenne 77 Seine-et-Marne	01 64 87 02 60
Antenne 78 Yvelines	01 39 53 41 41
Antenne 91 Essonne	01 60 77 60 00
Antenne 92 Hauts-de-Seine	01 47 21 76 63
Antenne 93 Seine-Saint-Denis	01 49 15 98 20
Antenne 94 Val-de-Marne	01 42 07 35 76
Antenne 95 Val-d'Oise	01 30 30 32 45

[http://www.cramif.fr/risques-professionnels/prev\\_contacts\\_antenne.asp](http://www.cramif.fr/risques-professionnels/prev_contacts_antenne.asp)

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**